



## PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 11/04/2022

#### **INFLUENZA AVIAIRE : APPEL A LA VIGILANCE**

Depuis la détection sur des volailles du premier foyer d'influenza aviaire hautement pathogène en Corrèze le 2 avril 2022 et au regard de la situation évolutive, notamment dans les départements limitrophes, dans le cadre des mesures de prévention, ce sont plus de 70 communes en Corrèze qui sont concernées par une zone de protection ou une zone de surveillance définies par arrêté préfectoral.

Madame Salima Saa, préfète de la Corrèze, appelle à la vigilance l'ensemble des filières professionnelles et les particuliers détenteurs de volailles et autres oiseaux, à respecter strictement les mesures de protection contre l'influenza aviaire et à déclarer sans délai toute suspicion aux autorités sanitaires en département.

En vue de limiter le risque de diffusion du virus, l'attention est attirée sur les mesures préventives à la portée de chacun à suivre par tous les acteurs, notamment les éleveurs, les chasseurs, les détenteurs de basses-cours, les autres détenteurs d'oiseaux, les vétérinaires :

- Sur l'ensemble du département : mise à l'abri des volailles des élevages commerciaux, confinement des volailles ou mise en place des filets de protection sur les basse-cours
- Dans les communes comprises dans les zones réglementées (zone de protection et de surveillance) : maintien sur site et interdiction des déplacements de volailles, soin apporté au nettoyage et à la désinfection du matériel, des tenues vestimentaires et des véhicules utilisés dans le cadre des activités en lien avec des volailles, attention quotidienne portée à la santé des volailles, etc..Seules les personnes indispensables au fonctionnement des élevages peuvent y entrer.
- Toute perte d'appétit, signe inhabituel ou mortalité chez les volailles et autres oiseaux doivent être signalés à un vétérinaire

**Cabinet de la préfète  
Bureau de la communication  
interministérielle**

Valérie Jandot : 06 27 12 55 52

François Charbonnel : 05 55 20 56 97

☎ 05 55 20 56 75

[pref-communication@correze.gouv.fr](mailto:pref-communication@correze.gouv.fr)



1, Rue Souham  
BP 250 -19 012-TULLE Cedex

**RAPPEL** : La consommation de viande, foie gras et œufs – et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille – ne présente **aucun risque pour l'Homme**.

Pour de plus amples informations sur ces mesures, vous pouvez utilement vous référer au site : <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour-les-operateurs-professionnels-et-les-particuliers>

Plus d'informations sur la situation en France : <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-la-situation-en-france>

**Cabinet de la préfète**  
**Bureau de la communication**  
**interministérielle**

Valérie Jandot : 06 27 12 55 52

François Charbonnel : 05 55 20 56 97

☎ 05 55 20 56 75

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham  
BP 250 -19 012-TULLE Cedex